



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

PROVENCE
ALPES-CÔTE D'AZUR

Les outils de la connaissance environnementale de la DREAL Paca



Par : Michel FAURE, DREAL PACA / SCADE / UIC
25/02/2016

SOMMAIRE

1. Les fondements du « porter à connaissance » sur les données environnementales
2. L'ensemble des composantes du système d'information de la DREAL PACA
3. L'atlas cartographique régional
4. Le système d'information documentaire
5. Focus sur 2 outils importants (démonstration)
6. Autres systèmes d'information



1. Les fondements du « porter à connaissance » sur les données environnementales

- **L. 121-2 et R. 121-1 et 2 du Code de l'urbanisme** : Le **PAC** est constitué par le service de l'État en charge de l'urbanisme dans le département
- **Décret du 4/11/91 sur les missions de la DIREN** (Article 5) : La DIREN organise, coordonne et le cas échéant, assure le recueil, le regroupement, l'exploitation et la diffusion de l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement.
Modifié par Décret n°2009-235 du 27 février 2009, qui crée les DREAL.
- **Les obligations légales des DREAL en matière de diffusion des données publiques et d'informations relatives à l'environnement sont consolidées par la convention d'Aarhus**

Adoptée le 25 juin 1998 par la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-NU), la convention est entrée en vigueur le 30 octobre 2001. Elle consacre trois droits fondamentaux pour les citoyens et les associations qui les représentent :

- l'accès à l'information
- la participation du public au processus décisionnel
- l'accès à la justice

en matière d'environnement.

• LA DIRECTIVE INSPIRE :

Entrée en vigueur le 15 mai 2007, la Directive européenne INSPIRE (Infrastructure for Spatial Information in Europe) vise à fixer les règles générales destinées à "établir l'infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne, aux fins des politiques environnementales communautaires et des politiques ou des activités de la Communauté susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement".

Elle impose la diffusion de services de visualisation et de téléchargement des données par les autorités publiques qui les détiennent.

ANNEXE I

1. Référentiels de coordonnées
2. Systèmes de maillage géographique
3. Dénominations géographiques
4. Unités administratives
5. Adresses
6. Parcelles cadastrales
7. Réseaux de transports
8. Hydrographie
9. Sites protégés

ANNEXE II

1. Altitude
2. Occupation des terres
3. Ortho-imagerie
4. Géologie

ANNEXE III

1. Unités statistiques
2. Bâtiments
3. Sols
4. Usage des sols
5. Santé et sécurité des personnes
6. Services d'utilité publique et services publics
7. Installations de suivi environnemental
8. Lieux de production et sites industriels
9. Installations agricoles et aquacoles
10. Répartition de la population, démographie
11. Zones de gestion, de restriction ou de réglementation et unités de déclaration
12. Zones à risque naturel
13. Conditions atmosphériques
14. Caractéristiques géographiques météorologiques
15. Caractéristiques géographiques océanographiques
16. Régions maritimes
17. Régions biogéographiques
18. Habitats et biotopes
19. Répartition des espèces
20. Sources d'énergie
21. Ressources minérales

2. L'ensemble des composantes du système d'information de la DREAL PACA

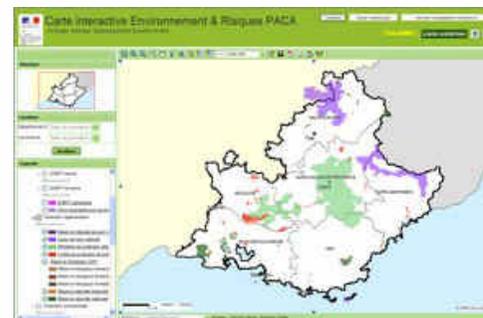
atlas cartographique régional



base de données territoriales



cartographie interactive



Autres systèmes d'information :

SINP, SILENE, ONAGRE, GASPAR, SIOUH, installations classées, GeoRISQUES, GPU ...

site internet DREAL

information documentaire

3. L'atlas cartographique régional

Non réalisé systématiquement par les DREAL. En PACA, c'est le **CARTOPAS**.

-Accès direct sur **site web DREAL**:

http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=345

ou bien via : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>

rubrique « Données et publications » puis « CARTOPAS »

-**Diffusion** : INTERNET / PAPIER (limitée)

-Présente la **situation des nombreuses thématiques traitées en DREAL**

-Une carte régionale par sujet, au **format A4 paysage**

-Thématiques (MEEM / MLHD) :

- Aménagement, ville durable et paysage
- Energie, climat et air
- Logement et construction
- Prévention des risques
- Eau et biodiversité, mer et littoral
- Transports

-Cet atlas existe depuis 2000, et s'est constamment enrichi

-**Refonte complète et publication en 03/2014**, avec de nombreuses cartes nouvelles :

Évaluation environnementale des projets / plans et programmes, Grands travaux routiers ...

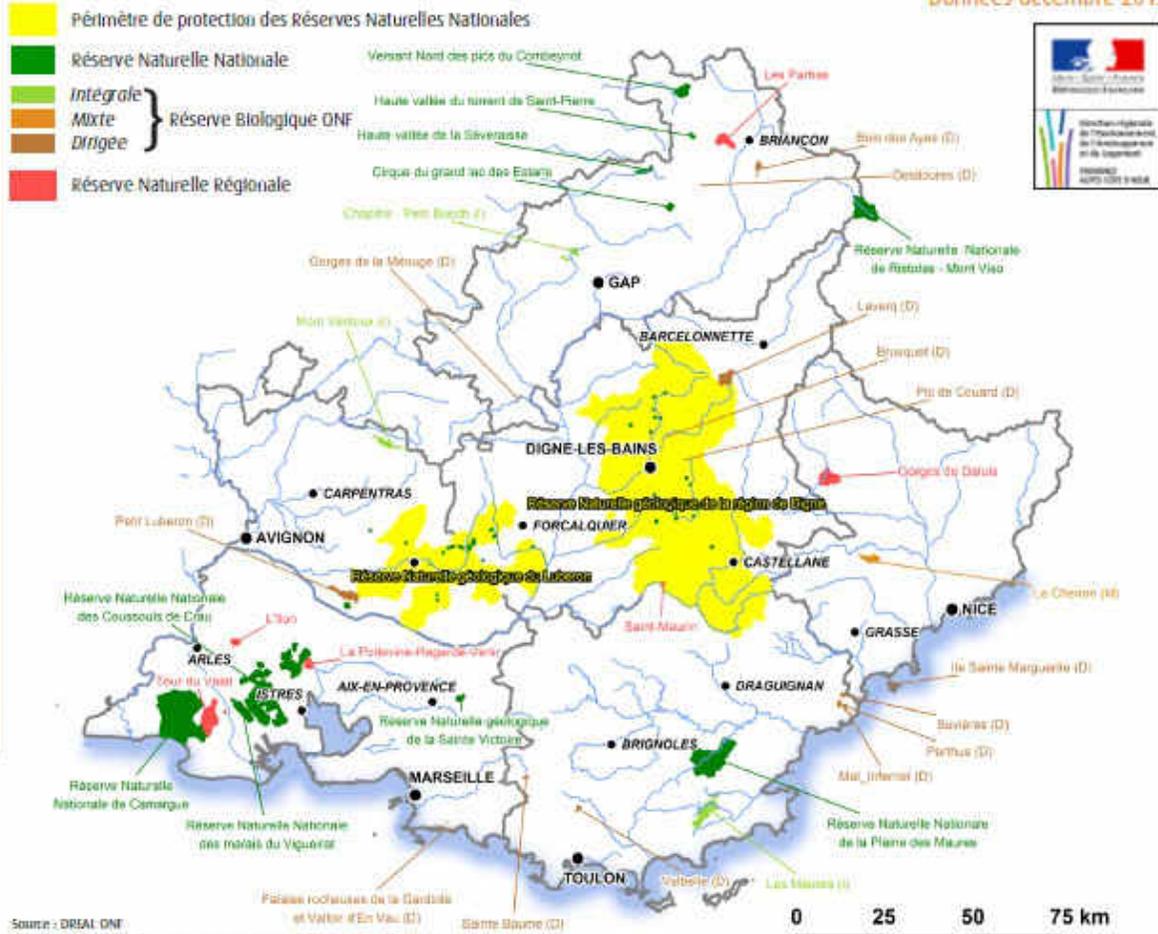
-**Mise à jour en continu sur internet. Prochaine édition papier prévue 1^{er} semestre 2016**



Exemple de carte

PROTECTION DE LA NATURE : RÉSERVES NATURELLES

Données décembre 2013



Réserve naturelle nationale (RNN) :

Les réserves naturelles nationales sont des territoires classés par décret (art. L332-1 et R332-1 et suivants du code de l'environnement), lorsque la conservation du patrimoine naturel ou géologique présente une importance particulière ou qu'il convient de soustraire ces territoires à toute intervention susceptible de les dégrader. Un décret spécifique à chaque réserve précise les règles qui y sont applicables au vu des objectifs de conservation. Le préfet désigne un gestionnaire, un comité consultatif et un conseil scientifique. Des périmètres de protection peuvent être institués (art. L. 332-16) pour les réserves géologiques, ils permettent notamment d'étendre l'interdiction d'extraction de fossiles et minéraux.

Réserve biologique (RB ONF) :

Une réserve biologique est un milieu forestier qui a pour but la conservation, voire la restauration, de la diversité biologique naturelle. Ces réserves peuvent être « intégrales » (RBI), quand elles ne font l'objet d'aucune intervention et évoluent naturellement, ou « dirigées » (RBD), lorsque des interventions permettent de conserver ou restaurer un milieu. Les forêts bénéficiant du régime forestier et gérées à ce titre par l'ONF peuvent être classées en réserves biologiques par arrêté conjoint des ministres en charge de l'agriculture et de l'environnement (art L331-1 et L143-1 du code forestier).

Réserve naturelle régionale (RNR) :

Les réserves naturelles régionales (art L332-11 du code de l'environnement) ont remplacé les réserves naturelles volontaires. Le conseil régional peut, de sa propre initiative ou à la demande des propriétaires concernés, classer les propriétés présentant un patrimoine naturel ou géologique particulier (art. R332-30 et suivants du code de l'environnement). Une délibération spécifique à chaque réserve précise les règles qui y sont applicables au vu des objectifs de conservation. Le classement est généralement prononcé pour une durée de 12 ans renouvelable par tacite reconduction. La Région désigne un gestionnaire, un comité consultatif et un conseil scientifique.

SITUATION ACTUELLE

	RB ONF		RNN		RNR	
	Nombre	Surface(ha)	Nombre	Surface(ha)	Nombre	Surface(ha)
04	3	1385	0	-	1	21
05	4	1179	5	3442	1	702
06	2	806	0	-	1	1112
13	1	113	4	21766	3	2236
83	6	3334	1	5264	0	-
84	2	2566	0	-	0	-
PACA	18	9383	10	30472	6	4071

POUR EN SAVOIR PLUS

- <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>
Rubrique "Biodiversité - Eau - Paysages" > "Biodiversité" > "Les espaces naturels" > Réserves naturelles
- <http://www.reserves-naturelles.org>

RÔLE ET PARTENAIRES DE LA DREAL

La DREAL est service instructeur pour le compte du préfet de département pour les RNN (classement et périmètre de protection), et s'occupe à ce titre des procédures de classement et du suivi technique, administratif et financier des réserves existantes. La DREAL est partenaire du Conseil Régional pour le suivi des RNR, et membre du comité consultatif. Elle assure également le secrétariat du CSRPN qui est consulté pour avis dans les procédures relatives aux RNR. La Région PACA compte depuis 2011 une nouvelle RNN : les Marais du Viguiéat, ainsi que deux nouvelles RNR depuis 2012 : L'Ilon et les Gorges de Daluis.



4. Le système d'information documentaire

<http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/paca>

ou bien via le site internet DREAL : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>

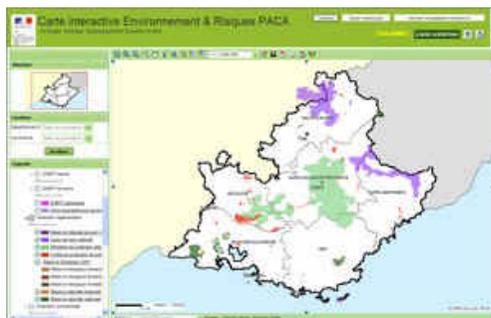
rubrique « Sites institutionnels » puis « Système d'information documentaire de l'environnement »

-Portail national à déclinaisons régionales dans lequel figure toute la base documentaire liée à l'environnement : études, publications, DOCOB, avis de l'autorité environnementale ...



5. Focus sur deux outils importants (démonstration)

Cartographie interactive (GeoIDE carto)



<http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/25/environnement.map>

Base de données territoriales (BATRAME)



<http://batrame-paca.fr/>

6. Autres systèmes d'information

Géoportail national (IGN)

<http://www.geoportail.fr>

Associé au Géocatalogue (BRGM)

<http://www.geocatalogue.fr>



Géoportail régional du CRIGE-PACA

<http://www.crige-paca.org/>



Site national « Toutsurlenvironnement » :

<http://www.toutsurlenvironnement.fr/>



Dispositif et portail européen INSPIRE :

<http://inspire-geoportal.ec.europa.eu/>



Plateforme ouverte des données

publiques françaises ETALAB :

<http://www.data.gouv.fr>

